Publié sur le site internet de la commune de Roquettes le 12/05/2026 à 10:58

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE ROQUETTES
DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à 20 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Roquettes, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, (sous la présidence de Michel CAPDECOMME, Président.

Nombre de membres

Nombre de membres en exercice : **12**
Présents : **09**
Votants : **10**

Date de convocation : 17/04/2026 **Date d'affichage de la convocation** : 17/04/2026

Présents : MASCLET Marie-Gisèle, CHALUT Karin, CAMOZZI Laurence, LOZOUET Marion, MM. CAPDECOMME Michel, Jacky PENNEQUIN, TRAMIER Guy,

Procurations : RIUS Elia à Marie-Gisèle MASCLET ; Anne-Sophie WUITHIER à Michel CAPDECOMME ; Magali VERHAEGHE à Karin CHALUT.

Absence excusée :

Secrétaire de séance :

Objet de la délibération n° 30.04.26.01

DÉLIBÉRATION PORTANT
Approbation du Compte Financier Unique 2025

RAPPORTEUR : Marie-Gisèle MASCLET, Vice-présidente du CCAS.

EXPOSÉ

Vu la délibération numéro 2021-06-03 du 7 juin 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique du CCAS de la commune de Roquettes ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 622,00 €	28 447,40 €	34 069,40 €
	Recettes réalisées	B	622,00 €	28 482,40 €	29 104,40 €
	Restes à réaliser	C	0,00 €		0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	5 000,00 €	49 634,00 €	54 634,00 €
	Dépenses réalisées	E	0,00 €	33 376,34 €	33 376,34 €
	Restes à réaliser	F	0,00 €		0,00 €
Différences entre les titres et les mandats	**Solde des réalisations de l'exercice**	G=B-E	**622,00 €**	**-4 893,94 €**	**-4 271,94 €**
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	H	-622,00 €	21 186,60 €	20 564,60 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	**Excédent/déficit**	G+H	**0,00 €**	**16 292,66 €**	**16 292,66 €**
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I=C-F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	**Excédent/déficit**	G+H+I	**0,00 €**	**16 292,66 €**	**16 292,66 €**

Publié sur le site internet de la commune de Roquettes le 12/05/2026 à 10:58

Considérant les éléments susvisés ;

Marie-Gisèle MASCLET, vice-présidente, présente les différents éléments du Compte Financier Unique (CFU) pour l'exercice 2025 et Monsieur le Président, Michel CAPDECOMME, quitte la salle avant le vote.

Le Conseil d'administration décide de valider le vote du Compte Financier Unique 2025 **par voix pour, abstention, contre** et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et repris dans la maquette budgétaire jointe à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme
Le Président,
Michel CAPDECOMME

Et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VILLE DE ROQUETTES
C.C.A.S.
31120 (Haute-Garonne)